



Question de propriété

Par **rana84**, le **28/11/2011** à **11:56**

Bonjour,
Depuis la séparation avec mon ex concubin en novembre 2009, il vit dans son appartement de fonction et moi dans la maison dont je suis propriétaire à 75% et pour laquelle je rembourse les traites chaque mois.
Or lorsque nous nous sommes séparés les affaires de monsieur sont restées chez moi (à part ses vêtements et quelques livres) ; elles sont entreposées à part des miennes. Par un courrier envoyé en mai 2010 en recommandé av AR je lui signifiais que ses affaires étaient toujours chez moi et lui demandais de venir les chercher. Or il n'y a jamais eu de réponse à ce courrier. (Je précise qu'il vit à 30 min de chez moi).
Que dois-je faire de ses affaires ? Suis-je obligée de les conserver ? Est-ce que c'est comme pour les objets trouvés (au bout d'un an et un jour il appartiennent à la personne qui les a si le propriétaire ne les a pas réclamés) ? Je ne voudrais pas qu'il m'accuse ensuite de la moindre dégradation ou quoi que ce soit.....
Merci

Par **Tisuisse**, le **28/11/2011** à **13:04**

Bonjour,
Nouvelle LR/AR à votre ex-compagnon, père de vos 2 enfants, l'informant que vous allez lui restituer ses biens personnels, tel jour et à telle heure. De ce fait, au jour dit et à l'heure dite, vous vous pointez devant chez lui, avec 2 personnes de votre connaissance, des amis, pas des membres de la famille, et s'il n'est pas là, vous déposez ses affaires devant sa porte, vos amis vous serviront de témoins et basta.